



ARRÊTÉ DU MAIRE N°AM 2025-ST-118
*Portant fermeture provisoire des parcs, aires de jeux et
 cimetières en raison d'une alerte météo
 du lundi 19 au mardi 20 mai 2025*

Le Maire de Castelginest

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu l'alerte météo avec la dénomination « vigilance orange » diffusée le 19 mai 2025, à 07h33 annonçant des risques d'orages violents, valable du lundi 19 mai 2025 à 14h00 au mardi 20 mai 08h00.

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Considérant que dans ces conditions il est nécessaire à titre de sécurité d'informer la population et de prévenir toutes les situations à risque ;

Considérant l'urgence de la situation :

A R R E T E

Article 1 : Les parcs publics de la salle polyvalente, chemin des Barrières, Mauvezin, rue du Pont Fauré et des Graves, avenue Jacques Chirac, les cimetières de « l'Eglise », « Malconseil » et de « La Grange », ainsi que les aires de jeux de la place Mirande, du parc de la salle polyvalente et de la rue Jean Dumons seront fermés du lundi 19/05/2025 à 14h00 jusqu'au mardi 20/05/2025 à 08h00.

Article 2 : En cas de prolongation de l'alerte météo au-delà de la date prévue à l'article 1er, la présente interdiction pourra être prorogée par voie d'arrêté.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée, poursuivie et réprimée conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie à Castelginest, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Ville de Castelginest sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié dans le recueil des actes administra

Article 5 : Le Maire certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que son arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE : 68 rue Raymond IV – B. P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à CASTELGINEST, le 19/05/2025

Le Maire,

Grégoire CARNEIRO

